

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
**COMMUNE D'HALLINES**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 27 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze le vingt-sept avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel Prévost, Maire, après convocation en date du 15 avril 2015, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Membres Présents :** MM Philippe Mathon, Géraldine Paque, David Lemanissier, Ingrid Vanpouille, Nadine Duquesne, Sylvain Gremont, Christine Seillier, Yannick Dufossé, Charline Dufay, Paul Decroo, Annie Favière, Jacky Desquirez.

Mme Alexandra Chochoi a délégué son mandat à Mme Nadine Duquesne  
M. Jean-Paul Rémond a délégué son mandat à Mme Charline Dufay

Monsieur Yannick Dufossé a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**1\* Adoption du précédent procès-verbal de la réunion de conseil municipal**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 30 mars 2015 et signe les délibérations s'y rapportant.

**2\* Création de 2 emplois aidés au service technique**

Le Conseil Municipal vote à 14 voix pour et 1 abstention (M. Decroo) la création de postes d'agents techniques polyvalents au service technique dans le cadre des contrats aidés par l'état.

**3\* Elaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée au vu de la loi Handicap.**

Le gouvernement a mis en place l'Agenda de Accessibilité Programmée ( Ad'AP) pour répondre au retard pris dans la réalisation des travaux d'accessibilité aux personnes handicapées. Ce dispositif obligatoire, constitue un engagement financier fort, et pour l'élaboration d'un Ap'AD, qui doit être réalisé avant le 27/09/2015, la commune s'adjoindra les compétences d'un bureau d'études spécialisé en accessibilité. Une consultation est lancée.

**4\* SALLE DES FETES – Dotation d'Intervention Communautaire**

Le conseil municipal demande la dotation d'intervention Communautaire à la CASO pour les travaux de mise en conformité PMR et aménagements extérieurs de la salle des fêtes. Elle espère obtenir 20 % des dépenses H.T. de 242 842.78 € soit 36 335.06 €.

### **5\* GrDF – Projet Gazpar**

Pour répondre aux besoins des administrés clients de GrDF et dans l'optique de gains de maîtrise d'énergie, la commune d'Hallines passe une convention-cadre avec Grdf qui implique la mise en place d'une antenne dans le grenier de la Mairie pour que les administrés puissent vers 2019, quand leur compteur sera changé, relever leur consommation journalière.

### **6\* CASO – rétrocession du terrain d'assiette du poste EDF du lotissement Cité Léon Blum**

Le conseil municipal accepte la rétrocession faite par la CASO à la Commune, pour l'euro symbolique, du terrain où se trouve implanté le poste EDF du lotissement Beaulieu situé entre la Cité Léon Blum et la Rue du Brand.

### **7\* Temps d'Activités Périscolaires**

Mme Vanpouille, adjointe déléguée aux affaires sociales, informe l'assemblée qu'elle a établi le PEDT pour obtenir le fonds d'amorçage et comme les agents des TAP sont qualifiés et spécialisés, elle établira une demande de participation à la CAF.

### **8\* PACT du Pas-de-Calais – Résiliation du bail de réhabilitation du logement sis 3, Rue Louis-Le-Sénéchal**

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de résilier le bail de réhabilitation du logement situé 3, Rue Louis-Le-Sénéchal à Hallines, avec le PACT du Pas-de-Calais. En effet cette parcelle avec construction est prédestinée à d'autres projets initialement proposés.

### **9\* PERSONNEL TERRITORIAL - Document Unique**

M. Mathon, adjoint délégué au personnel, informe l'assemblée que la commune est dans l'obligation d'élaborer un Document Unique et un programme annuel de prévention en vue d'assurer l'hygiène, la santé et la sécurité au travail des agents territoriaux.

Dans un premier temps, le conseil municipal va passer une convention avec le Centre de gestion du Pas-de-Calais, pour la mise à disposition d'un Agent Chargé d'une fonction d'inspection (ACFI) qui a un rôle équivalent à un inspecteur du travail dans le domaine privé. Cette nomination est obligatoire.

### **10\* EGLISE – Dégâts suite à la tempête du 30 mars 2015**

M. le Maire expose au conseil municipal, que suite aux dégâts occasionnés par la tempête du 30 mars dernier à l'Eglise, la commission de sécurité a fait fermer l'église et le cimetière. Un dossier de mise en sécurité et réparation d'urgence de la couverture et de la maçonnerie sera présenté à M. le Sous-Préfet de Saint-Omer, pour obtenir une subvention de l'Etat. Les devis seront lancés dès l'accord de la sous-préfecture.

Les dépenses s'élèvent à 127 105.25€ H.T., elles seront financées en partie par la subvention au titre de la DETR de l'Etat, par les assurances et un emprunt.

**N'ayant plus de questions à l'ordre du jour la séance est levée.**

Le Secrétaire de séance,